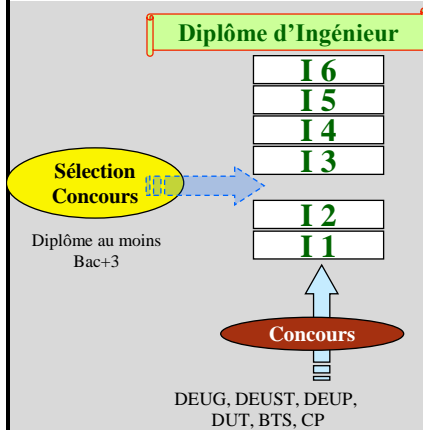


Principales NORMES RELATIVES AU RÉGIME DES ÉTUDES ET ÉVALUATIONS (RG)

Organisation pédagogique du Cycle Ingénieur



➤ Une filière d'ingénieur s'étale sur 3 années d'étude (6 semestres)

- Cinq semestres d'enseignements théoriques et pratiques;
- Le 6^{ème} semestre est consacré au PFE

➤ Chaque semestre comporte 6 modules;

➤ Le volume horaire minimum du module est 48h d'enseignement et d'évaluation;

➤ Deux stages, avec rapport et soutenance, au minimum sont nécessaires durant les quatre premiers semestres. La durée minimale, par année, du stage est de 20 jours ouvrables.

RG 3: La Note du Module (NM) :

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module ou des éléments qui le composent, conformément aux modalités prévues dans le descriptif du module:

$$NM = (a \cdot NTP) + (b \cdot NCC) + (c \cdot Nex)$$

(Les coefficients a, b & c sont fixés par le Cahier Descriptif de la filière).

RG 4: Validation du module :

Un module est acquis soit par validation soit par compensation.

Un module est **validé** si sa note est $\geq 12/20$ et la note de chaque **élément** de module est $\geq 5/20$.

RG 5: Contrôle de rattrapage :

Les étudiants n'ayant pas validé un ou plusieurs modules sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage.

Les étudiants peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont $\geq 12/20$.

RG 8: Validation de l'année :

Une année de la filière est validée et donne droit à l'inscription à l'année suivante si les trois conditions suivantes sont satisfaites:

- La **moyenne générale** d'année est $\geq 12/20$;
- Le **nombre** de modules non validés de l'année est ≤ 3 (seuil fixé dans le descriptif de la filière).
- Aucune note de module n'est $< 7/20$ (limite fixée dans le descriptif de la filière).

RG 10: Année de réserve:

Le chef de l'établissement **peut**, après délibération du jury d'année, **accorder** à un étudiant une **année de réserve** dans le cas où une année est non validée. Durant cette année, l'étudiant doit suivre obligatoirement et prioritairement les modules non validés.

Dans le cas où l'étudiant a obtenu sa moyenne générale de validation mais ne répond pas aux autres conditions de validation d'année, il pourra s'inscrire à tout ou partie des modules de l'année suivante tout en satisfaisant les conditions de validation de l'année précédente. L'étudiant n'a droit qu'à une seule année de réserve durant le cycle ingénieur.

RG 12: Validation du 5^{ème} semestre :

Le 5^{ème} semestre de la filière est validé si:

- La **moyenne générale** du semestre est $\geq 12/20$;
- Le **nombre** de modules non validés au semestre est ≤ 2 .
- Aucune note de module n'est $< 7/20$ (limite fixée dans le descriptif de la filière).

RG 13: Validation du PFE:

Le PFE est validé sa note est $\geq 12/20$.

RG 14: Obtention du diplôme:

• L'étudiant obtient le diplôme s'il valide, les deux premières années, le cinquième semestre et le PFE.

• La moyenne globale, servant pour l'obtention du diplôme et la détermination des mentions, est une moyenne pondérée des moyennes générales des deux premières années, du cinquième semestre et de la note du PFE.

• Les pondérations utilisées pour le calcul de cette moyenne sont fixés par l'établissement.